

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB_2023_16

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, BOINOT, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

Mmes BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, MAIRE, RIVATON, PACHOUD

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes NAZZI (Pouvoir à ESTEVES Christian), COUTURIER (Pouvoir à VARACCA Henri)

Excusés : M. DELOLY, Mmes PERROT, TANIOS, ORAND, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

Objet : Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats du budget annexe OAP

Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales – Décisions budgétaires

M. VALLON s'étant retiré de la séance, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2022,

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			366 842,83	-	366 842,83	-
Opérations de l'exercice	1 495 585,07	3 323 918,40	745 584,10	366 842,83	2 241 169,17	3 690 761,23
Totaux	1 495 585,07	3 323 918,40	1 112 426,93	366 842,83	2 608 012,00	3 690 761,23
Résultat de clôture		1 828 333,33	745 584,10			1 082 749,23

1 828 333,33

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme 1 828 333,33 euros au compte 002-excédent de fonctionnement reporté,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 04/04/2023

Le Maire,



Bernard VALLON